

MARCHE N° 2019029

REHABILITATION DE LA PISCINE PRE-LEROY A NIORT – LOT 15 – PLOMBERIE SANITAIRE

Avenant n°3

**ENTRE :**

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 16 novembre 2020

d'une part,

**ET :**

Le titulaire du marché, HERVE THERMIQUE sis 31 Rue de Pied de Fond -79000 NIORT - SIRET 627 220 049 00365 , représenté par :

(Qualité, nom, fonction) : .....

.....

d'autre part,

**Vu :**

- le marché n° 2019029 relatif à la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy à Niort, pour le lot 15 – Plomberie sanitaire, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et HERVE THERMIQUE et notifié le 27/02/2019 ;
- La délibération du Conseil d'agglomération de la CAN en date du 16 novembre 2020

**IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :**

Les prestations suivantes sont rendues nécessaires : modification de relevage EU, suppression d'électrovannes, ajout d'un lavabo, modification et ajout de descente EP, ajout d'attentes EF solarium, ajout de robinets de puisage dans locaux techniques, ajout alimentation pour fontaine à eau, ajout robinet de puisage zone déchaussage, modification des débits de remplissage des bassins, ajout d'un bac de désinfection, modification wc accueil et ajout d'un adoucisseur.

**ET IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :**

**ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS**

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites aux devis n° 2195243-2, 2195255-1, 2195278-2, 2195299-2, 2251939-2, 2251953-1, 2252197-1, 2252237-1, 2252255-1, 2252473-2, 2274094-1, 2274096-1 et 2350088-2 en annexe.

**ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHÉ**

Le montant du marché est modifié comme suit :

		Montant après avts 1 et 2	Montant de l'avenant 3	Montant après avenant
Montant total HT		338 441,90 €	28 441,54 €	366 883,44 €
TVA	20,00%	67 688,38 €	5 688,31 €	73 376,69 €
Montant total TTC		406 130,28 €	34 129,84 €	440 260,12 €

Accusé de réception en préfecture  
041317-20201116-C33-11-2020-DE  
Date de télétransmission : 01/12/2020  
Date de réception préfecture : 01/12/2020

Soit une augmentation de 11,37 %

**ARTICLE 3 - DELAI D'EXECUTION**

Le délai d'exécution des travaux est inchangé.

**ARTICLE 4 - ANNEXES**

Le présent avenant comporte 13 annexes.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

**FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL**

A NIORT, le 05 septembre 2019  
Le titulaire

A Niort, le .....,  
Le représentant légal de la CAN